AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C2012
GB00B5ZN1N88-FS0954

9 novembre 2026

Déclaration de franchissements de seuils
(article L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SEGRO PLC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 novembre 2026, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 novembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SEGRO PLC et détenir indirectement, 68 088 007 actions SEGRO PLC représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
UBS AG	67 199 138	4,96
UBS Europe SE	10 146	ns
UBS Switzerland AG	878 723	0,06
Total UBS Group AG	**68 088 007**	**5,03**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SEGRO PLC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 887 222 actions SEGRO PLC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaires desdites actions) conférant le droit à la société d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 907 243 actions SEGRO PLC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 902 844 actions SEGRO PLC résultant de la détention de contrats « *swaps on indices* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables à tout moment jusqu'au 18 novembre 2026[2] ;

- 3 670 actions SEGRO PLC résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables à tout moment jusqu'entre le 1er mars 2027 et le 26 mars 2029[2] ; et

- 729 actions SEGRO PLC résultant de la détention de contrats « *long call options* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables à tout moment jusqu'au 24 novembre 2026[2].

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 354 122 167 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.